

**DELIBERATION N° 54/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 01 juin 2026

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. JEGOUZO, M. NITOU-SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme DIOP, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. RUBANY à Mme MACKOWIAK, Mme HAI à Mme EL HAJOUÏ, M. PEULVAST à M. BOUTRY, Mme BAYKAN à Mme BOULET, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI.

Excusée : Mme MAICHOUF.

Absents : M. IBN EL HADEK, Mme BEDAOUDIA, M. BADRA.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Actualisation des Taxes et redevances communales 2026 à compter du 1^{er} juillet 2026**

Vu le Code Général des collectivités territoriales quant à l'occupation du domaine public et des redevances qui en découlent lors de l'occupation de celui-ci.

Vu la délibération n° 96/2025 du 1 Décembre 2025 approuvant les taxes et redevances applicables au 1^{er} Janvier 2026

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des taxes et redevances communales 2026 applicables au 1^{er} juillet 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur MENIRI,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER les taxes et redevances communales 2026 applicables au 1^{er} juillet 2026, telles qu'annexées à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 08 JUIN 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Actualisation des taxes et redevances communales 2026 à compter du 1er juillet 2026

Date de transmission de l'acte : 04/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/06/2026

Numéro de l'acte : DELIB-54-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260601-DELIB-54-2026-DE

Date de décision : 01/06/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public



TAXES ET REDEVANCES

ANNEE 2026

applicables au **1er Juillet 2026**

BUDGET VILLE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (maintien des tarifs 2025)
Permis de stationnement des marchands ambulants ou occasionnels (camion pizza, food truck,...) Hors manifestation ville et marché		<u>pour les surfaces $\leq$ à 20m²:</u> 12€ / jour / véhicule <u>pour les surfaces $>$ ou $\equiv$ à 20 m²:</u> forfait de 272,00 € / jour
Forfait électricité		3,5€ / jour
Extension de l'activité commerciale sur le domaine public (ex : terrasse ...)		forfait de 5,65 € par mois par tranche de 10m ²
Bureau de vente et commercialisation de logement		46€ / m ² / mois
2° - TRAVAUX - VOIRIE Voirie et travaux Benches - échafaudage - gravats et divers grues, baraques de chantier ...		<u>pour les surfaces $\leq$ à 50 m²</u> forfait de: 11,90 € par tranche de 10 m² le 1er jour puis 0,20 € /m²/jour <u>pour les surfaces $\equiv$ ou $>$ à 50 m²</u> forfait de 299,00 € par mois <u>pour les surfaces $\leq$ à 50 m²</u> forfait de: 11,90 € par tranche de 10 m² le 1er jour puis 0,20 € /m²/jour <u>pour les surfaces $\equiv$ ou $>$ à 50 m²</u> forfait de 299,00 € par mois
Installation de chantier travaux pour le compte de concessionnaire ou autre collectivité		

LIBELLÉ	REFERENCES	ANNEE 2026 (maintien des tarifs 2025)																				
3° - EMBLEMENTS	Article L 113.2 du Code de la voirie routière																					
Taxis	6 emplacements déterminés par arrêté du Maire	252,00 € par an et par taxi																				
Place des Fêtes																						
Droit de place pour manifestations		forfait de 301 € de 1 à 3 jours au-delà : 300,00 € par jour supplémentaire																				
Droit de stationnement des cirques & structures itinérantes	Chapiteau inférieur à 100 places Chapiteau de 100 places à 200 places Chapiteau supérieur à 200 places	Caution de 2000€ 39,00 €/jour 57,00 €/jour 88,00 €/jour Ces tarifs sont applicables jusqu'au 7ème jour y compris celui d'arrivée et de départ Au-delà, 308,00 €/jour supplémentaire																				
Foire à tout l'emplacement avec table sous couvert (halle à marché) 2 m:	<u>Particuliers :</u> Habitants Limay l'extra muros <u>Commerçants :</u> <u>Association de Limay :</u> 1er emplacement l'emplacement supplémentaire :	20,00 € 23,00 € 32,00 € 13,00 € 20,00 € 13,50 € 16,00 € 18,00 € 7,00 € 13,00 €																				
l'emplacement au sol 2 mètres	<u>Particuliers :</u> Habitants Limay l'extra muros <u>Commerçants :</u> <u>Association de Limay :</u> 1er emplacement l'emplacement supplémentaire :																					
Marché de Noël, artisanal ou autre l'emplacement sous la halle à marché	<u>Particuliers :</u> <u>Commerçants :</u> <u>Association de Limay :</u> <u>Association caritative :</u>	<table><tr><td>1 jour abris</td><td>1 jour chalet</td><td>2 jours abris</td><td>2 jours chalet</td></tr><tr><td>13,00 €</td><td>34,00 €</td><td>15,00 €</td><td>46,00 €</td></tr><tr><td>14,00 €</td><td>42,00 €</td><td>18,00 €</td><td>53,00 €</td></tr><tr><td>7,00 €</td><td>19,00 €</td><td>11,00 €</td><td>31,00 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Gratuit</td><td></td></tr></table>	1 jour abris	1 jour chalet	2 jours abris	2 jours chalet	13,00 €	34,00 €	15,00 €	46,00 €	14,00 €	42,00 €	18,00 €	53,00 €	7,00 €	19,00 €	11,00 €	31,00 €			Gratuit	
1 jour abris	1 jour chalet	2 jours abris	2 jours chalet																			
13,00 €	34,00 €	15,00 €	46,00 €																			
14,00 €	42,00 €	18,00 €	53,00 €																			
7,00 €	19,00 €	11,00 €	31,00 €																			
		Gratuit																				
Fête foraine	Baraques et manèges - de 20 m² au sol Baraques et manèges de 20 à 100 m² au sol Baraques et manèges de + de 100 m² au sol <i>Règlement intérieur adopté le 13/03/2006</i>	70,00 € 135,00 € 195,00 €																				

Marché alimentaire couvert et non couvert :	<u>Droit de place :</u> <u>Encaissement par marché :</u> <u>Droit de place - commerçants occasionnels :</u> <u>Encaissement par marché :</u>	2,5 € par tranche de 2m linéaire / marché
Panneau d'information des commerçants		Forfait de 5,70 € par mois par tranche de 10 m2

DIVERS

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
VENTE DE BOIS		47,00 € le stère 22,70 € le stère pour personne en difficulté suivie par le CCAS <i>pas de livraison retrait sur place</i>

LOCATIONS DIVERSES

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
JARDINS FAMILIAUX Location de parcelles communales	<u>Linavens : bail individualisé et établi pour 1 an</u> - inférieur à 400 m² - entre 401 m² et 600 m² - entre 601 m² et 800 m² - supérieur à 801 m² Extérieurs : - inférieur à 400 m² - entre 401 m² et 600 m² - entre 601 m² et 800 m² - supérieur à 801 m²	61,20 € 97,30 € 124,80 € 185,00 € 91,80 € 134,00 € 187,00 € 278,00 €

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
EQUIPEMENTS SPORTIFS Location des locaux sportifs aux collèges et aux lycées pendant les heures scolaires Location des locaux sportifs aux scolaires ou autres hors créneaux scolaires Location des locaux sportifs pour examens, concours, stages, ... (hors créneaux des gymnases)	Tous les équipements sportifs de la ville Tarifs révisés tous les ans GYMNASIUMS TERRAINS STABILISÉS TERRAINS ENGAGÉES	<u>Lycées :</u> 1,50 € par heure d'utilisation <u>Collèges :</u> 0,98 € par heure d'utilisation 40,72 € de l'heure 11,14 € de l'heure 49,23 € de l'heure 1/2 journée (8h30-13h00 ou 13h00-18h00) 120,50 € 1 journée (8h30-18h00) 239,00 €
Valorisation occupation horaire équipement sportif	selon méthode BAPA	43,30€ par heure d'occupation

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
LOCATION SALLE POLYVALENTE DU CENTRE DE LOISIRS <u>FORFAIT MENAGE :</u> Personnel communal	<i>Salle louée aux habitants de LIMAY, aux associations locales dont le siège social est à Limay ou exerçant des activités réelles sur le territoire communal</i> Salle louée aux extra muros	Arrhes (à la confirmation de la réservation de la salle) 115 € Caution : 840 € Forfait week-end (vendredi 20 h à dimanche 20 h) 592 € Forfait week-end (vendredi 20 h à dimanche 20 h) 819 € Demands pour assemblées générales et réunions : 26 € 1ère demande pour festivités sur une des salles : 131,00 € Demands suivantes : 410,00 € En option : 62,00 € Tarif journalier CMC/AS ou autres : 296,00 € 228€/week-end
SALLE POLYVALENTE P. KERGOMARD	<i>Salle louée aux habitants de LIMAY, aux associations locales dont le siège social est à Limay ou exerçant des activités réelles sur le territoire communal</i> Salle louée aux extra muros Salle louée en semaine du lundi au jeudi (réunions de co-propriété ou autres) (forfait 3h) Salle louée en semaine à la journée du lundi au jeudi aux associations	Arrhes (à la e+K 180;K202confirmation de réservation de la salle): 115 € Cautions : 840 € <u>Forfait week-end</u> : 592 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h) <u>Forfait week-end</u> : 819 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h) 103 € 207 € Conseil municipal du 01/06/2026

FORFAIT MENAGE : Personnel communal		Demandes pour assemblées générales et réunions : 26 € lère demande pour festivités sur une des salles : 131,00 € Demandes suivantes : 410,00 € In option : 62,00 € 228 €/week-end
--	--	--

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
SALLE EXPOSITION DES RESERVOIRS Uniquement pour exposition artistique selon planning de la DVC.		Coût de la location pour une semaine : 444,00 € <u>Pour les Associations et les individuels</u> - ayant leur siège ou résidant à LIMAY : * 1ère demande : 59,00 € * Demandes suivantes : 444,00 € - ayant leur siège à l'extérieur 100 % coût de location : 444,00 € Personnel communal : 114,00 €/semaine Caution : 840 € révisable chaque année
ESPACE CULTUREL C FAURE Pour toute utilisation demandée par une entité extra-muros, adresser un courrierà Monsieur le Maire	<i>Salle louée aux habitants de LIMAY, aux associations locales dont le siège social est à Limay ou exerçant des activités réelles sur le territoire communal</i>	<u>Assemblées générales, réunions</u> : 26 € <u>Animations</u> 1ère demande pour festivités sur une des salles : 141,00 € A partir de la 2ème demande : 422,00 € L'orfait ménage 4 heures : 83 € Le ménage est une possibilité offerte par la ville par intervention de la DST le lendemain de la manifestation
Salle louée exclusivement en juillet/ aout et petites vacances scolaires selon disponibilités (loges non accessibles)	Particuliers Limayens Extra Muros	Arrhes (à la confirmation de réservation de la salle): 350 € Cautions : 2000 € <u>Forfait week-end</u> : 1 835 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h) <u>Forfait week-end</u> : 2 062 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h)

Personnel communal : location estivale Juillet/Août et petites vacances scolaires		572 € le week-end
Particulier limayen en semaine		150 € la journée
Entreprises limayenne		250€ la journée
Entreprise extramuros ou organisme de formation		550€ la journée
Associations extérieures à la Ville		469 € la journée
Valorisation occupation horaire autres salles	<i>selon methode BAPA</i>	21,70€ par heure d'occupation

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (maintien des tarifs 2025)
SPECTACLES CULTURELS	<u>* Tarif jaune (tous publics)</u> applicable aux spectacles dont le cachet est < 6 000 € A : tarif plein B : pré-vente C : tarif réduit <u>* Tarif bleu (tous publics)</u> applicable aux spectacles dont le cachet est ≥ 6 000 € A : tarif plein B : pré-vente C : tarif réduit <u>* Tarif vert (tous publics)</u> A : tarif plein B : tarif réduit	13,00 € 9,00 € 7,00 € 18,00 € 14,00 € 9,00 € 8,00 € 5,00 €
LOCATION DES STUDIOS DE REPETITION	Groupes de Limay (tarif à l'heure) Groupe de Limay, le forfait 10 heures l'orfait carte jeune Limay 12 heures Groupe extra muros (tarif à l'heure) Groupe extra muros (10 heures) Maquettage pour les groupes limayens pour 10h de presence dans le studio Maquettage pour les groupes extra muros pour 10h de presence dans le studio Mixage (tarif à l'heure)	12,00 € 80,00 € 25,00 € 24,00 € 200,00 € 200,00 € 300,00 € 50,00 €
MEDIATHEQUE	Abonnement pour les Limayens <u>Amendes pour retard :</u> au premier rappel au deuxième rappel <u>Abonnement pour les extra-muros :</u> - carte perdue photocopie noir et blanc	4,00 € 6,00 € 27,00 € 4,00 € 0,15 €

FABLAB <i>Particulier par atelier</i> Adhérents (inscrits à la médiathèque) Autres (non inscrits) Projets personnels (<i>tarif à l'heure</i>) Association (groupe de 6) par atelier	photocopie couleur	0,25 €
		3,00 €
		5,00 €
		2,00 €
		12,00 €

CIMETIERE

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
<u>Concessions au cimetière</u>		
15 ans		182,00 €
30 ans		447,00 €
50 ans		897,00 €
<u>Enfeus</u>		
30 ans		1 552,00 €
<u>contenir qu'une urne (niveau A)</u>		
10 ans		140,00 €
15 ans		246,00 €
20 ans		327,00 €
30 ans		468,00 €
<u>Columbariums :</u>		
<u>Fioracube (L40cm/P40cm/H30cm)</u>		
10 ans		219,00 €
15 ans		359,00 €
20 ans		554,00 €
30 ans		731,00 €
<u>Cavurnes (60cm/60cm) Création en 2015</u>		
Monument : empiètement 80cm/80cm		
Entre concession 15 cm		
10 ans		167,00 €
15 ans		275,00 €
20 ans		394,00 €
30 ans		550,00 €

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (+1,3%)
<i>Occupation du caveau provisoire</i> (tarif par jour) * les 60 premiers jours * au-delà Dalle cimentée : l'exécution par les services d'une concession non utilisée en lieu et place du propriétaire après mise en demeure		6,40 € 7,40 € 496,00 €

TAXES FUNERAIRES

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2026 (maintien des tarifs 2025)
Vacations funéraires de Police	Le règlement est adressé au Commissariat de police via le comptable public.	20

LOCATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Les loyers sont révisables de plein droit le 01/01 de chaque année en fonction de l'indice de révision des loyers (I.R.L.)

Pour information : indice de révision des loyers du 3eme trimestre 2025 : 145,77 (+0,87% sur un an)

Localisation	Occupant	ANNEE 2026
2 rue Ferdinand Buisson (F3 - plein pied)	Médecine scolaire	Mise à disposition gratuite si autres statuts 4401,22€
2 rue Ferdinand Buisson (Studio rez de chaussée)	Association d'Insertion Formation d'Education Prévention(IFEP)	1 950,30 €
5, avenue du Président Wilson (rez de chaussée) Selon convention, charges correspondant aux frais de fonctionnement réels	Centre Communal d'Action Sociale	Mise à disposition gratuite

LOCATION DES LOGEMENTS SITUES DANS LES ECOLES

Les loyers sont révisables de plein droit le 01/01 de chaque année en fonction de l'indice de révision des loyers (I.R.L.)

Pour information : indice de révision des loyers du 3eme trimestre 2025 : 145,77 (+0,87% sur un an)

Localisation	Occupant	ANNEE 2026
11 rue Jules Ferry "F3 Logement 1 Ferry"	Logement d'urgence	Mise à disposition gratuite si autres statuts 3098,50€
11 rue Jules Ferry "F5 Logement 2 Ferry"	Professeur des Ecoles	8 288,42 €
11 rue Jules Ferry "F2 Logement 3 Ferry"	Professeur des Ecoles	2 478,84 €
"Logement 1 mater Bois aux moine"	Institutrice	Mise à disposition gratuite si autre statut 7334,42€
"Logement 2 Elementaire Bois aux moine"	Professeur des Ecoles	6 681,28 €
4 rue Ferdinand Buisson	Professeur des Ecoles	5 184,27 €
"F4 - 2ème étage Logement 1 F Buisson"	non attribué	5 843,84 €
4 rue Ferdinand Buisson		
"F4 Logement 2 F.Buisson 1er étage"	Artistes en résidence	Mise à disposition gratuite si autres statuts 5034,97€
8 rue Ferdinand Buisson		
Logement 3 F. Buisson 1er étage"		
8 rue Ferdinand Buisson		
"F3 Logement 4 -F Buisson 2ème étage "		
8 rue Ferdinand Buisson	Professeur des Ecoles	4 896,68 €
"F5 Logement 4 -F. Buisson 1er étage "	Professeur des Ecoles	5 608,05 €

BUDGET ANNEXE "SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES"

LIBELLE	ANNEE 2026 (+1,3%)
<u>Gestion et utilisation des chambres funéraires</u> Personne intra-muros : - les premières 24 h + journées complètes - si journée incomplète = ou < à 12 h Personne extra-muros - les premières 24 h + journées complètes - si journée incomplète = ou < à 12 h Occupation du salon d'exposition pour transit de cercueil par journée (toute journée commencée est dûe)	<u>Pour une réquisition : a) avec recherche d'identité, facturation uniquement à compter de la déclaration de décès, b) avec recherche de famille, 5 euros par jour le temps de la recherche puis tarif normal. (création 2016)</u> 80,40 € 41,20 € 114,50 € 55,70 € 37,00 €